

Format MARC 21

pour les vedettes d'autorité

Mise à jour n° 15

septembre 2012

INSTRUCTIONS DE CLASSEMENT

La présente mise à jour contient des feuilles mobiles que vous devez intercaler dans le texte de l'édition 1999 du *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*. Certaines pages sont nouvelles et représentent des éléments de données nouvellement définis dans le format. Cependant, la plupart remplacent des pages existantes dans le texte de base.

L'annexe F présente la liste des changements significatifs qui font l'objet de cette mise à jour. Ceux-ci sont identifiés dans le texte par un trait vertical (|) dans la marge gauche. Ainsi, cette marque indique les endroits où du texte a été, soit supprimé, ajouté ou modifié. La présente page de titre devrait être insérée après celle du texte de base. Quant à l'annexe F, vous pouvez l'insérer à l'endroit approprié dans le texte.

Lorsque vous intercalez les pages de remplacement, assurez-vous de ne pas jeter des pages à conserver.

Préparé par
Network Development and MARC Standards Office
Library of Congress

En collaboration avec
Normes, Bibliothèque et Archives Canada
Metadata Services, Standards, British Library

LIBRARY OF CONGRESS
CATALOGING DISTRIBUTION SERVICE / WASHINGTON

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA
OTTAWA

Droit d'auteur © 2012 par la Library of Congress sauf pour les États-Unis.

Droit d'auteur © Sa Majesté la Reine, Chef du Canada (2012),
représentée par Bibliothèque et Archives Canada.

Cette publication peut être reproduite sans autorisation dans la mesure où la source est indiquée en entier.

La mise à jour N° 15 (septembre 2012) est interclassée avec le manuel de base d'octobre 1999, tel qu'il a été modifié dans le cadre des mises à jour N° 14 (avril 2012), N° 13 (septembre 2011), N° 12 (octobre 2010), N° 11 (février 2010), N° 10 (octobre 2009), N° 9 (octobre 2008), N° 8 (octobre 2007), N° 7 (octobre 2006), N° 6 (octobre 2005), N° 5 (octobre 2004), N° 4 (octobre 2003), N° 3 (octobre 2002), N° 2 (octobre 2001), N° 1 (octobre 2000).